

L'AÉROSTIER

MAGAZINE MUNICIPAL DE MOISSON-LAVACOURT N° 67

HIVER 2021



Matin d'hiver
le chevreuil craintif disparaît
un silence de neige !



Le mot du Maire	P2
La mairie vous informe	P3 à 7
Les loisirs et la culture	P9 à 15
Calendrier des manifestations	P16

Mairie : 01 34 79 30 41

Directeur de la publication : Cécile DEBON
Rédaction : Carine DECOURTY, Valérie LAVERGE
Maquette : Patrick ARNOLD

Nous remercions les élus et tous nos partenaires qui nous transmettent articles et photos pour alimenter ce journal, ainsi que Franck BUTAYE, photographe.

2020 n'a pas été une année comme les autres.

Cette année, vous avez changé de Maire...

Cette année, vous avez été confinés...

Cette année, la liberté d'expression a été attaquée...

Ce nouveau début d'année nous offre l'opportunité de nous poser certaines questions. Dans une société en plein bouleversement, des paradoxes nous déstabilisent :

on souhaite payer moins d'impôts, tout en exigeant davantage de services publics ;

on veut sauver la planète, mais hors de question de changer notre mode de vie ;

on exige plus de sécurité, sans sacrifier notre liberté...

Certains s'installent en campagne mais s'insurgent immédiatement contre le chant du coq ou les cloches des églises.

Pourtant le Maire demeure l' élu le plus populaire, c'est bien lui qui est en première ligne pour recevoir les roses...mais aussi les épines...

Chers Moissonnaises et Moissonnais, vos élus locaux sont témoins de vos joies et de vos peines. Ils sont vos interlocuteurs privilégiés.

Vous attendez qu'ils aient réponse à tout et même au-delà de leurs compétences.

Ainsi, je profite pour saluer le travail de toute mon équipe, son investissement et sa disponibilité à mes côtés.

Saluer le travail de tous les bénévoles de la bibliothèque et du musée.

Saluer tout le personnel communal, patient et toujours à notre écoute.

Saluer nos commerçants pour leur courage et leurs initiatives durant cette période difficile.

Saluer nos enseignantes qui transmettent les savoirs à nos enfants dans des circonstances très particulières.

En 2021, continuons à guider nos enfants sur le chemin d'une citoyenneté lucide et optimiste.

Encourageons les projets, accompagnons les initiatives naissantes.

Gardons nos cinq sens en éveil.

Savourons tous les petits plaisirs du quotidien.

Restons à l'écoute de nos proches. Ouvrons-nous aux autres ! Rencontrons-nous, échangeons.

Sachons humer l'air du temps et apprécier chaque jour le cadre privilégié au sein duquel nous vivons.

Touchons du doigt notre idéal...

BONNE ANNÉE À TOUS

« La vraie générosité envers l'avenir, c'est de tout donner au présent. »

Albert Camus

Cécile Debon
Maire de Moisson



CONSEIL MUNICIPAL

du 17 septembre 2020

En présence de : Mme DEBON, M. AUTISSIER, M. PAULME, Mme TERZI, Mme MOYSAN, YAKOBONDE, M. PAPAIL, Mme GOSLIS, M. JANNOT, Mme GOURIOU BAZE, M. BRILLAULT. Formant la majorité des membres en exercice.
Mme Brigitte GOURIOU BAZE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions suivantes :

Enfouissement des réseaux rue de la Ballonnière (partielle) et chemin des Barrières (partiel) : marché passé avec l'entreprise Bâtiment Industrie Réseaux (BIR) pour un montant de 169 908.30€ HT/203 889.96€ TTC

Remplacement lanterne suite à sinistre ; remboursement SMACL pour un montant de 354.00€ TTC.

Décision modificative N°1 budget Eau.

Vu le budget primitif 2020 EAU ;

Considérant qu'il convient de prévoir une Dépense d'Investissement au compte 1391-040 pour 738€ ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative N°1 du budget EAU.

SEY 78-convention cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de distribution publique d'énergie.

Vu le projet de convention-cadre entre le SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) et la commune de Moisson ;

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de distribution publique d'énergie.

Dissimulation du réseau Orange rue de la Ballonnière (partielle) et chemin des Barrières (partiel)

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer avec l'Entreprise ORANGE :

la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange sur la commune de Moisson, chemin des barrières partiel ;

la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange sur la commune de Moisson, rue de la Ballonnière partielle.

Commission travaux : nomination personne qualifiée.

Vu la commission communale de travaux ;

Considérant qu'il est possible d'autoriser une personne non-membre du conseil municipal d'intervenir dans la commission municipale de travaux, en tant que personne disposant de connaissances spécifiques nécessaires pour traiter les sujets afférents aux travaux de la commune ;
Considérant les compétences de Monsieur Georges DELIERE, ancien adjoint au maire en charge des travaux ;

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur Georges DELIERE à participer à la commission travaux.

Agence Régionale de Santé-rapport annuel sur la qualité de l'eau 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau pour l'année 2019.

Programme d'aide aux communes au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, sportifs et de ceux fréquentés par des jeunes-dépôt de candidature.

Le conseil municipal décide de solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2020, une subvention pour l'aménagement d'aires d'arrêt de transports et de sécurité routière aux abords des établissements scolaires, sportifs et de ceux fréquentés par des jeunes à savoir :

Installation d'un nouveau radar pédagogique ainsi que des équipements de sécurité (panneaux lumineux et éclairage) au niveau du passage piéton, route de Lavacourt, à proximité de l'école élémentaire ;

Programme d'aide aux communes au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, sportifs et de ceux fréquentés par des jeunes-dépôt de candidature.

Le conseil municipal décide de solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2020, une subvention pour l'aménagement d'aires d'arrêt de transports et de sécurité routière aux abords des établissements scolaires, sportifs et de ceux fréquentés par des jeunes à savoir :

Installation d'un abribus au niveau du passage piéton, route de Lavacourt, à proximité de l'école élémentaire ;

Moisson, le 8 octobre 2020

Cécile DEBON, Maire de Moisson

CONSEIL MUNICIPAL

du 15 octobre 2020

En présence de : Mme DEBON, M. AUTISSIER, M PAULME, M DELPY, Mme TERZI, Mme MOYSAN YAKOBONDE, M PAPAIL, M JANNOT, M BONMARCHAND, Mme GOURIOU BAZE, Formant la majorité des membres en exercice
M JANNOT est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.
Le conseil municipal approuve le report de la délibération sur le bail de chasse au prochain conseil municipal.
Le conseil municipal approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités.
Transfert de la compétence PLU aux intercommunalités.
Considérant que la commune de Moisson veut garder la maîtrise de l'organisation de son territoire ;

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de PLU à la communauté de communes « les Portes de l'Ile de France ».

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de la commune titulaire et un(e) suppléant(e) au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes les « Portes de l'Ile-de-France »

Le Conseil Municipal dit que la commune de Moisson sera représentée au sein de la CLECT de la CCPIF par Cécile DEBON, Maire de Moisson, déléguée titulaire
par Brigitte GOURIOU BAZE, déléguée suppléante

Répartition du FPIC 2020

Madame le Maire propose que la Communauté de Communes prenne à sa charge le paiement de la totalité du FPIC en lieu et place des communes, soit un montant pour l'année 2020 de 623 871,00 € au titre des communes.

Le conseil municipal approuve la répartition interne du FPIC pour 2020.
Dit que la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » prend à sa charge le paiement de l'intégralité du FPIC en 2020 en lieu et place de ses communes membres., soit 28 498€ pour la commune de Moisson.

Transfert de pouvoirs de police au Président de la Communauté de Communes

Madame le Maire dit que certains pouvoirs de police peuvent être transférés des communes à la Communauté de Communes. D'autres sont transférés automatiquement à la Communauté dès lors que celle-ci dispose de la compétence liée. Ainsi les pouvoirs de police spéciale potentiellement transférables sont relatifs à :

La circulation et le stationnement ;
La sécurité des bâtiments ;
Les manifestations culturelles et sportives ;
La défense extérieure contre les incendies.

Le conseil municipal dit qu'il ne souhaite pas le transfert des pouvoirs de polices spéciales au Président de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France ».

Subvention aux associations communales.

Vu le budget primitif 2020 ;

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations communales suivantes : Amicales des Anciens Combattants ; Entrelacs ; Moisson le Ciel des Géants ; Comité des fêtes ; Amicale des pêcheurs de l'étang bleu.

Moisson, le 12 novembre 2020

Cécile Debon, Maire de Moisson

CONSEIL MUNICIPAL

du 19 novembre 2020

En présence de : Mme DEBON, M. AUTISSIER, M PAULME, Mme DECOURTY, Mme TERZI, Mme MOYSAN YAKOBONDE, M PAPAIL, Mme GOSLIS, M JANNOT, Mme GOURIOU BAZE, M BRILLAUT, Formant la majorité des membres en exercice
Mme GOURIOU BAZE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.
Inscription au programme départemental de voirie 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voirie ; route de Moisson et chemin du fonds pêcheur.
Le conseil municipal décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020/2022 d'aide aux communes en matière de voirie.
La subvention s'élèvera à 181 860.00€ HT soit 70% du montant de travaux subventionnable de 259 800.00€ HT.

Inscription au programme départemental de voirie 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voirie-raccordement fibre pour vidéoprotection.
Le conseil municipal décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020/2022 d'aide aux communes en matière de voirie.
La subvention s'élèvera à 31 304.56€ HT soit 70% du montant de travaux subventionnable de 44 720.80€ HT.

Bail de chasse
Vu le bail de chasse d'un an, avec la Société de chasse de MOISSON dont le siège social est situé 13 rue de la Roche Guyon 78840 MOISSON pour la période du 1/09/2019 au 31/08/2020 ;
Considérant qu'il convient de procéder à un renouvellement du bail ;
Considérant que le bail porte sur la section F : (rétrocession de 73 hectares) surface d'un seul tenant, dont les chemins seront entretenus par le locataire ;
Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention d'utilisation desdits terrains communaux avec la société de chasse de Moisson

Autorisation au Maire d'engager de liquider de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.
Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2021 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2020 dans l'attente du vote du budget communal et eau.

Décision modificative N°1 budget communal.
Vu le budget primitif 2020;
Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation du cautionnement des locations des bâtiments communaux ;
Considérant qu'il convient de prévoir un ajustement du reversement de la fiscalité locale ; Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative N°1 du budget communal.
Concours de receveur municipal-attribution d'indemnité/2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2019,
-Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Franck LEZE.

Subventions aux associations extra-communales.
Vu le Budget primitif 2020 ;
Vu la demande de subvention des associations ci-dessous ;
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations extra-communales suivantes : Restaurants du Cœur ; Secours Catholique ; AFSEP ; Association Odyssée ; DELOS APEI 78 ; CFAIE ; SPA.

Désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.
Le Conseil Municipal décide de désigner Yannick AUTISSIER délégué chargé des questions de défense.

Salle des fêtes Maurice Moitrier-convention d'occupation pour le service de restauration scolaire.
Suite aux mesures sanitaires prises en raison de la pandémie du Covid 19, et la nécessité de limiter le brassage des groupes d'élèves, il convient de procéder à l'ouverture d'une restauration scolaire à la salle des fêtes Maurice Moitrier ;
Considérant que le SIVOS3M est en charge de la restauration scolaire ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation de la salle des fêtes Maurice Moitrier avec le SIVOS3M

Moisson, le 18 janvier 2021

Cécile DEBON, Maire de Moisson

URBANISME

L'activité de la commission d'urbanisme reste soutenue, entre le 01 septembre et le 31 décembre 2020, elle s'est réunie tous les mercredis, a honoré 16 rendez-vous et instruit 30 demandes (permis de construire, déclarations préalables, aménagements, etc.) et s'est déplacée, sur site, trois fois.
Nous joindre : par messagerie sur le site de la Mairie : accueil@moisson.fr – objet urbanisme ou par téléphone à la Mairie (01 34 79 30 41)
Les documents joints en annexe concernent d'une part le certificat d'urbanisme (CU) et d'autre part les règles de vidange des eaux de piscines privées et publiques.

Le certificat d'urbanisme (CU)

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain, ce n'est pas une autorisation. Le certificat d'urbanisme peut être demandé par le propriétaire ou par toute autre personne intéressée par un terrain. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel.
Le 1er donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. Ainsi, le certificat vous fournit les renseignements généraux sur le terrain :
• Règles d'urbanisme applicables au terrain
• Limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique)
• Localisation dans une zone soumise au droit de préemption

- Localisation dans un ancien site industriel répertorié
 - Taxes et participations d'urbanisme
- Votre demande de certificat doit être faite en 2 exemplaires. Si votre projet se situe en périmètre protégé des monuments historiques, vous joindrez 1 exemplaire supplémentaire.
Votre dossier doit être déposé ou envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à la mairie de la commune où est situé le terrain.
À compter de la réception de votre demande de certificat d'urbanisme, la mairie dispose d'un délai de 1 mois pour la traiter. Le certificat d'urbanisme vous garantit la stabilité de l'ensemble des renseignements qu'il fournit, pendant 18 mois à compter de sa délivrance.

Services instructeurs :Mairie, Communauté de communes des Portes de Ile de France, Architecte des bâtiments de France					les autres organismes concernant : les routes départementales, l'eau, l'assainissement, l'énergie.
Documents	Délais d'instruction de droit commun	majoration des délais projet soumis à l'architecte des bâtiments de France	nouveau délai suite à demande complémentaire	accord tacite si pas de réponse	
CU information	le délai d'instruction est d'un mois à compter de la réception en mairie de la demande.			tacite après deux mois sans réponse mais ne vous confère aucune autorisation ou garantie de réaliser une opération.	
CU opérationnel	le délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception en mairie de la demande.				
Déclaration préalable	le délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception en mairie de la demande.	un mois	3 mois pour fournir les documents manquants		Le service départemental des mobilités pour l'accès aux routes départementales, Véolia, Enédis
demandes de permis de construire portant sur une maison individuelle	le délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception en mairie de la demande.	un mois	3 mois pour fournir les documents manquants		Le service départemental des mobilités pour l'accès aux routes départementales, Véolia, Enédis
autres demandes de permis de construire et les demandes de permis d'aménage	le délai d'instruction est de trois mois à compter de la réception en mairie de la demande.	un mois	3 mois pour fournir les documents manquants		Le service départemental des mobilités pour l'accès aux routes départementales, Véolia, Enédis

Réglementation

Le maire peut interdire et sanctionner l'accès des routes communales aux 35 tonnes

Les poids lourds traversent les villages et dégradent souvent les routes communales. L'article L. 2213-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que « le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques ». Dans ce cas, le maire doit installer une pré-signalisation à l'endroit du dernier

point de choix d'itinéraire, puis une signalisation à la hauteur du lieu concerné. En cas de non-respect par les conducteurs de camions de cette interdiction, le maire peut dresser une contravention de 4ème classe (article R. 411-17 du code de la route) et ordonner une immobilisation du véhicule (articles L. 325-1 à L.325-3 du même code). Lorsque cette interdiction concerne une route ou une partie de route ne permettant pas d'éviter une descente dangereuse ou un tunnel, le maire peut infliger au conducteur une contravention de 5ème classe et une suspension absolue du permis de conduire de trois ans.

Réponse à Jean-Louis Thiériot, député de Seine-et-Marne, JOAN Questions écrites du 1er septembre 2020, page 5790.

Le maire peut dresser un procès-verbal si le bruit d'une pompe à chaleur nuit aux voisins

Les pompes à chaleur, qui permettent de chauffer, rafraîchir et produire de l'eau chaude, se développent de plus en plus, et le bruit du ventilateur peut gêner les voisins. Or, aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage (art. R. 1336-5 du code de la santé publique). Le maire (ou ses adjoints) peut constater le bruit au titre de son pouvoir de police (art. L. 2212-2 du CGCT). Il peut apprécier à l'oreille si le fonctionnement de la pompe à chaleur est susceptible de causer un trouble de voisinage. L'usage d'un sonomètre n'est pas obligatoire.

A noter : l'infraction est constituée si deux critères sont

remplis : le critère d'exposition (si l'intensité du bruit le rend perceptible sans effort particulier d'attention depuis le lieu du voisinage et s'il risque de durer ou de se répéter), et le contexte (si le bruit provient d'une insuffisance manifeste d'isolation ou de protection acoustique, ou encore s'il est causé sans nécessité ou résulte d'un manque de précaution). Le maire dresse son procès-verbal chez le plaignant. Il doit tenir compte des événements particuliers du calendrier et éviter les jours de pluie ou de vent.

Réponse à Fabien Matras, député du Var, JOAN Questions écrites du 15 septembre 2020, page 6359.

Rappel des règles de vidange des eaux de piscines privées et publiques

Les cours d'eau et réseaux pluviaux sont parfois pollués par des rejets et vidanges d'eau de piscines qui peuvent contenir des produits chimiques nocifs pour la biodiversité. Rappelons que le rejet des eaux de vidange des bassins de natation dans le réseau de collecte des eaux usées est interdit, sauf si les caractéristiques des ouvrages de collecte et de traitement le permettent et que les déversements ne détériorent pas la qualité du milieu récepteur (article R.1331-2 du code de la santé publique). Dans ce cas, la commune doit préciser les conditions de ce rejet dans son règlement d'assainissement. On relève deux hypothèses :
1) si le rejet a lieu directement dans le milieu naturel via un rejet dans le réseau des eaux pluviales, le service de police de l'eau peut obliger le maître d'ouvrage du réseau des eaux pluviales à installer des dispositifs tenant compte de l'impact de ces rejets sur le milieu (rubrique 2230 de l'article L. 214-1 du code de l'environnement).

2) si la piscine se trouve dans une zone non raccordée au réseau d'assainissement collectif, le propriétaire est libre de choisir son moyen de vidange (vidangeur professionnel, arrosage de sa propriété, etc.). **Attention**, les écoulements intempestifs sur les propriétés voisines sont interdits par l'article 640 du code civil.
Le déversement en pleine nature des eaux d'une piscine privée n'est pas une infraction au code de la santé publique mais en est une en vertu de l'article L. 211-2 du code de l'environnement. Pour les piscines privées, il est recommandé d'attendre quelques jours après l'arrêt du traitement au chlore pour procéder à la vidange dans le réseau d'eaux usées ou d'eaux pluviales. Pour les piscines publiques, un pré-traitement peut être nécessaire pour neutraliser le chlore.

Réponse à Éric Alauzet, député du Doubs, JOAN Questions écrites du 15 septembre 2020, page 6358.

NOS COMMERCES, LA VIE À MOISSON !

Nous vivons depuis plusieurs mois avec ce virus le Covid 19. Nous avons appris à vivre avec mais nos commerces sont toujours fermés et souffrent.

Le **Café de la Place** et l'**Auberge de la Boucle** vous propose des plats à emporter, de petits mets à découvrir et savourer en famille.

Le Café de la Place / 06-47-86-75-98

ou sur la page Facebook

L'Auberge de la Boucle / 01-34-79-33-66

Chez Charlot, le tabac est toujours disponible.

Depuis le mois de novembre, un marché de fruits et légumes de saison provenant de « **Comme à la ferme** » et les soupes de Bibou, préparées avec amour par Brigitte LEVI, habitante de Moisson nous font l'honneur chaque mercredi matin sur la place Guerbois de 9h00 à 13h00.
commealaferme78@gmail.com Site : www.commealaferme78.fr
06-67-54-19-19 ou 01-30-63-35-45

Les soupes de Bibou

(Le prieuré Maïalen, gîte de France à Moisson)
01-34-79-37-20 ou 06-46-27-14-84 / Site : leprieuremaialen.com
www.blc-events.com / Disponible au Café de la Place

L'atelier de Flo, se joint à l'aventure en vous proposant la vente et le conseil de bijoux en lithothérapie, pierres et minéraux naturels. L'atelier de Flo 06-65-07-58-71

Un projet permettant de partager avec les commerçants de la place afin de conserver et d'optimiser la vie du village. N'hésitez pas à contacter nos commerçants et de venir découvrir notre marché. Votre présence est nécessaire pour la pérennité de ce beau projet.



Le **Docteur Marco Barsotti** Médecin généraliste retraité à Moisson vous propose une téléconsultation médicale sur rendez-vous en s'inscrivant sur la **plateforme QARE** où il est présent du lundi au vendredi de 17H00 à 20H00.

D'autres généralistes, spécialistes, et paramédicaux sont également présents de 7H00 à 23 H00 tous les jours 7 jours sur 7.

DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE GRATUIT

La communauté de communes des Portes de l'Ile de France a passé une convention avec **La Poste** afin de permettre aux habitants du territoire qui le souhaitent et sont éligibles au dispositif, de bénéficier d'un diagnostic gratuit de leur habitation. Ce diagnostic permettra d'identifier les pistes d'amélioration afin de réduire la consommation énergétique du foyer et ainsi réaliser des économies.

Dès le lundi 5 octobre 2020, vous recevrez un avis de passage du facteur afin de présenter le dispositif et vérifier votre éligibilité au programme.

Si vous êtes intéressés et que vous n'avez pas reçu de courrier, vous pouvez contacter un conseiller **La Poste** directement au 02 49 09 77 15- choix 2 « client »

LE BAC (OFFRE D'EMPLOI)

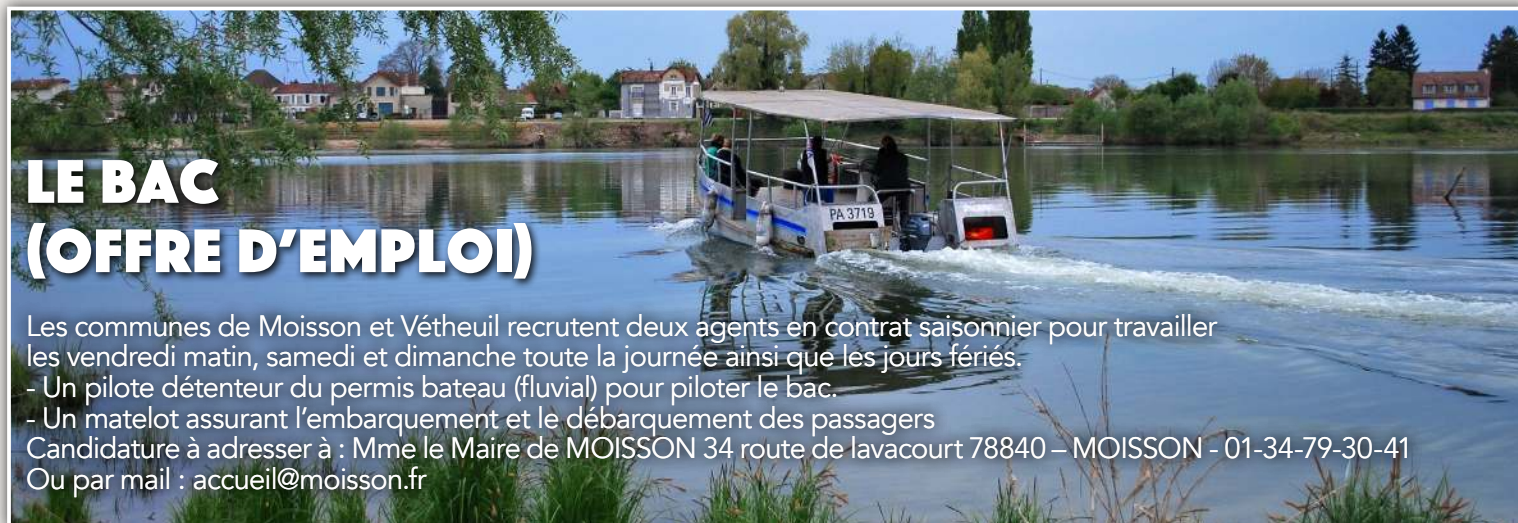
Les communes de Moisson et Vétheuil recrutent deux agents en contrat saisonnier pour travailler les vendredi matin, samedi et dimanche toute la journée ainsi que les jours fériés.

- Un pilote détenteur du permis bateau (fluvial) pour piloter le bac.

- Un matelot assurant l'embarquement et le débarquement des passagers

Candidature à adresser à : Mme le Maire de MOISSON 34 route de lavacourt 78840 – MOISSON - 01-34-79-30-41

Ou par mail : accueil@moisson.fr



NOTRE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE

Pour vous donner l'accès à de meilleurs services en ligne, notre commission communication travaille en interne à la refonte totale de notre site internet.

Plus beau et surtout plus fonctionnel et complet.

Sa mise en service est prévue au second trimestre 2021.



RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative. Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de votre anniversaire.

Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile

Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Faire votre recensement militaire vous permet :

- d'obtenir votre attestation de recensement. Ce document doit être présenté si vous voulez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être déclaré exempté), est indispensable pour s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir l'âge de 25 ans.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.

Sources : [service public.fr](http://service.public.fr)

DEUX NOUVELLES ENTREPRISES MOISSONNAISES

VALENTINE-NATUROPATHE

La naturopathie, reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé, est une médecine douce, non conventionnelle et préventive, qui vise à préserver, relancer ou optimiser la vitalité de la personne. Valentine LÉVI a ouvert son cabinet au 6, rue des grands Jardins à Moisson Lavacourt il y a deux ans et demi. Son parcours d'étudiante commence en psycho à Paris, puis se poursuit à bordeaux au sein de l'école des beaux-arts. De retour à Paris, elle s'inscrit à la Sorbonne en arts plastiques et esthétiques. La musique, sa passion, la fera vivre plusieurs années, mais elle souhaite un cadre de vie stable et intègre alors l'école CENATHO à Paris pendant 3 ans (2015-2018) où elle obtient son diplôme de naturopathe confirmé par La Fédération française des écoles de Naturopathie en 2018. Valentine exerce au sein de son école qui lui permet d'aménager à son domicile un cabinet chaleureux et convivial. Elle s'adresse aussi bien à une clientèle de particuliers que des entreprises. Les motifs d'un suivi par une naturopathe peuvent être liés à différentes pathologies tels que des problèmes chroniques comme les allergies, les désordres digestifs, la perte de poids, la fatigue chronique ou le stress, sachant que cette liste n'est pas exhaustive. La consultation peut se faire aussi à titre préventif afin d'améliorer son bien-être et son hygiène de vie, d'apprendre à se soigner par des moyens naturels et ainsi vieillir en bonne santé.



Valentine LÉVI propose aux entreprises d'intégrer dans leurs séminaires les notions de santé et de bien-être grâce à des conférences saisonnières, des ateliers pratiques et ludiques ou encore des minibilans naturopathiques personnalisés. Valentine propose différentes formules :
- La séance : 65€
- Les 3 séances : 150€
-Conférence: 1h30+30mn, questions/réponses 350€TTC
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Valentine LÉVI aux coordonnées suivantes :
06 76 65 88 29
contact@valentine-naturopathe.com
http://www.valentine-naturopathe.com

NAILY'S

Stéphanie DUDANT (surnommée Fanie), son mari et leurs quatre enfants ont emménagé en mai 2020 à Moisson. Préparatrice de commande chez Carrefour en 2017, Fanie se forme en parallèle en onglerie. Elle s'exerce grâce à sa famille et à ses amies sans penser à s'installer à son compte. Mais son mari croit en elle et l'incite à se lancer : c'est ainsi que Nailly's voit le jour en octobre 2020. Une reconversion réussie pour Fanie qui ne cesse de s'épanouir dans son travail. Passionnée par l'art et la peinture, le nail art personnalisé la révèle. Elle prend ainsi un grand plaisir à créer pour votre plus grand plaisir. Chaque mois, elle participe à de nouvelles formations afin de se perfectionner et d'apprendre de nouvelles techniques.

Son institut cosy et chaleureux vous accueille du lundi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 20h00.



Soyez féminine jusqu'au bout des doigts, offrez-vous un moment de détente ou offrez à une amie des ongles à son effigie.

NAILY'S
Tarifs 2020

Poses Gel		Décoration de Nail Art	
Extensions Chablon	45€	Nail Art selon modèle	1 à 5€
Extensions longues	+3€	Ongles Gel + Nail Art + Décoration de Nail Art	2€ / main
Extensions capsules	40€		
Sur ongles naturels	35€	Réparations	
Supplément French/dégradé	+2€	Réparation ongle cassé	2€
		Pose ongles rongés	35€
		Remplissage 2 semaines	20€
Poses VSP		Reconstruction d'un ongle	5€
Pose classique	25€		
Pose avec renforcement	30€	Déposes	
		Dépose Gel	10€
Remplissages (3/4 semaines)		Dépose VSP	8€
Sur ongles courts	30€		
Sur ongles longs	35€		
Après 4 semaines une pose complète sera facturée			
Beauté des pieds			
Pose complète	25€		
Si jumelée avec pose mains gel	20€		
Forfait pieds & mains VSP	40€		

Offre de lancement :
-30% pour tous et -5% pour les fidèles

Fidélité :
-10% sur les 10e poses

Tout client accumulant dans son tout nouveau salon à son domicile 10€ de réduction pour l'occasion ! 1€ de réduction par semaine, elle sera à disposition de tous les clients de réduction !

Ne pas payer sur la note pratique

67 Route de Lavacourt
78840 Moisson
07 67 74 86 18

facebook.com/nailly78
(Prises de RDV sur la page)
nailly78840

Lundi/Mardi/Vendredi
9h - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mercredi/Judi
10h - 12h30 / 13h30 - 18h30
Samedi
10h - 12h30 / 13h30 - 20h

EN DIRECT DE L'ÉCOLE

ÉQUIPE DE MOISSON :

Directrice et institutrice de CM2 ; Mme BANULS Virginie.
Institutrice de CM1 ; Mme JOBIN Carine
Institutrice de CE1/ CE2 ; Mme DECOUSSET Delphine

EFFECTIFS 2020-2021 :

CE2 : 21 élèves
CM1 : 26 élèves
CM2 : 27 élèves
Soit un total de 76 élèves.

Un service de car assure la liaison entre les trois écoles le matin et le soir.

Mon plus beau souvenir d'école

Mon plus beau souvenir d'école c'est quand on se promène dans la forêt : c'est bien de prendre l'air, d'être dans la nature.

Ayméric.D



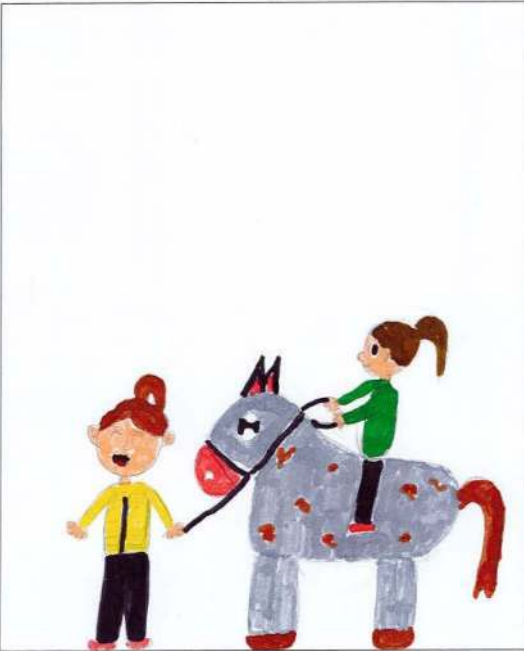
Mon plus beau souvenir d'école, c'était le jour où j'ai eu une très bonne note en anglais. Lorsque je suis rentrée à la maison, j'ai annoncé cela à maman qui était triste à ce moment là. Cela l'a rendu très heureuse.

Stanislas

Mon plus beau souvenir d'école

Mon plus beau souvenir d'école, c'est quand on est allé au poney avec Madame Jobin en CM1. C'était bien de choisir les chevaux avec Louise.

Camille ♥
Bonnerivallée



TÉLÉTHON

De beaux gâteaux et des bulbes de jacinthes pour une belle cause ! En ce samedi 5 décembre, un vent frisquet souffle sur la place Guerbois ! Mais rien n'arrête la générosité de nos moissonnais pour venir soutenir le Téléthon 2020. Entre la Crêperie de la Boucle qui propose une bonne soupe chaude et le Café de la place, deux stands se sont installés ce matin :



L'un, tenu par Marguerite, proposant des bulbes de jacinthes de 3 couleurs différentes pour embaumer et fleurir Noël (en association avec les Jardiniers du Val de Seine). Très gros succès ! L'autre, tenu par Brigitte, garni de nombreux gâteaux plus appétissants les uns que les autres confectionnés par nos «cordons bleus» de Moisson ou simplement achetés et amenés généreusement par solidarité. Tout est parti... Le Café de la Place a aussi sorti sa belle marmite pleine de vin chaud, délicieusement aromatisé aux épices, ainsi que son chocolat chaud pour réchauffer nos généreux donateurs de Moisson, mais aussi ceux de Mousseaux et de Freneuse. Merci Bertrand !

Tous vos dons ont permis de récolter une jolie somme dont les bénéfices ont intégralement été reversés à L'AFM. Un grand Merci à tous et rendez-vous l'année prochaine !

LA SOLIDARITE DE BRIGITTE LEVI

On se souvient de l'appel de Brigitte LEVI lors du premier confinement en invitant à déposer à sa fenêtre des douceurs sucrées ou salées pour le personnel hospitalier. Un grand succès ! une belle solidarité que l'hôpital a su apprécier lors de cette période compliquée. Mais quand un second confinement est annoncé, certes allégé mais avec un personnel épuisé, Brigitte relance ses troupes et repart avec ses paniers remplis vers l'hôpital. Le personnel touché à nouveau par ses belles intentions que beaucoup ont mises en place lors du premier confinement mais qui se sont essouffées lors du second. Brigitte et ses cuisinières sont les seules à renouveler l'opération !



La mairie et son conseil souhaitaient souligner cette acte solidaire.... Un grand bravo à Brigitte et ses acolytes !

RESTAURATION DES TENNIS



L'aménagement de la zone sportive située derrière la salle Maurice Moitrier se poursuivra en 2021 avec d'autres journées de participation des Moissonnais qui le désirent. Deux journées (samedi) avaient déjà eu lieu en 2020 et ont rencontré un beau succès. Les enfants et parents venus participer nous encouragent dans le désir de réhabiliter cet endroit voué au sport, aux jeux et à la convivialité. Nous vous communiquerons les prochaines journées de nettoyage et de préparation de la zone. Merci encore à tous ceux qui sont venus et qui ont déjà fait un très gros travail.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration du 11 novembre 2020 c'est déroulé cette année sans vous, sans les enfants et sans nos anciens combattants. Mme le Maire a lu le discours du Ministère des armées et a tenu à vous le partager à la suite des photos. Comme chaque Mme BANULS est venu nous faire partager la lecture de lettres de poilus enregistrées en classe par ses élèves et le chant des hymnes.



« C'était il y a un siècle. Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire. Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu. Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore. Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps. Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18. Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance. 8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent aux champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons. Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom. Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha. »



LES BERGES DE SEINE

Le ramassage des déchets le long des berges de Seine s'est déroulé le 10 octobre 2020 dans une chaleureuse ambiance et la météo a été de notre côté avec un soleil radieux. Nous tenons à remercier et à féliciter tous les participants (tes) grâce à qui cette opération a pu se faire. On a pu voir que les enfants et les jeunes de la commune grâce à la collaboration de l'école (merci Virginie !) sont sensibles à cette pollution regrettable. Cette matinée s'est terminée par un pot de l'amitié offert par la mairie et des échanges sympathiques entre habitants qui pour l'occasion ont pu faire plus ample connaissance. Alors encore une fois MERCI à tous et à la prochaine fois peut-être après la décrue de la Seine au printemps !!!

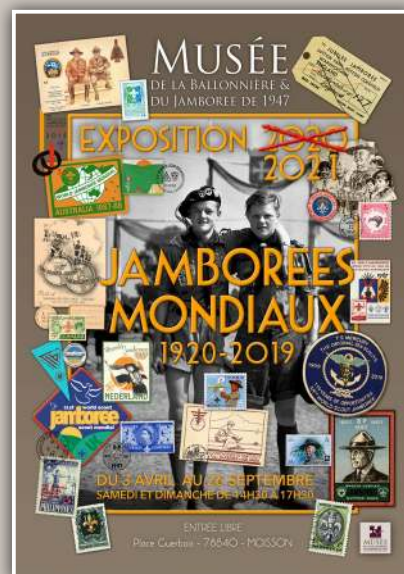


LE MUSÉE DE LA BALLONNIÈRE ET DU JAMBOREE DE 1947

Les bénévoles du Musée espèrent ouvrir début avril si les conditions le permettent. Vous pourrez découvrir une nouvelle exposition relatant l'aventure de quelques «JAMBOREES MONDIAUX» depuis le premier de 1920.



Pour ceux qui seraient intéressés par l'album souvenir de photographies de Moisson, celui-ci est toujours disponible sur commande.



LE REPAS DES AÎNÉS

Malheureusement, à la suite du Covid 19, le repas organisé chaque année n'a pu avoir lieu.

Il a fallu trouver une parade à ce moment de partage en offrant un colis de dégustation accompagné d'un cyclamen et d'un mot ou dessin d'un enfant du village.

Il est important de garder le lien avec nos aînés, les élus ont eu le plaisir de distribuer ces colis, ce qui fut l'occasion d'échanger, de prendre des nouvelles et de leur apporter un peu de chaleur et de douceur avant Noël.

La participation des enfants avec l'aide de leurs institutrices a été très apprécié par nos aînés, un échange intergénérationnel touchant !



LE GOLF

Pour ce début d'année 2021, aucun évènement à venir sur le golf vu la situation sanitaire actuelle. Le golf est ouvert au public, avec réservation obligatoire auprès de l'accueil pour prendre un départ pour le parcours ou le compact, et prévenir avant d'aller au practice ou sur les autres zones d'entraînement.



LA BIBLIOTHÈQUE

Après un 2^{ème} semestre 2020 pour le moins chaotique qui a vu la fermeture momentanée de la bibliothèque, l'interruption puis l'irrégularité de la navette intercommunale et le non-accueil des classes, voici 2021 et son cortège d'espairs.

Nous avons repris nos horaires habituels d'ouverture. Bien sûr, les gestes barrières restent plus que jamais d'usage dans nos locaux mais l'exiguïté de ceux-ci nous empêche encore de recevoir les élèves de Moisson, à notre grand regret.

Nous encourageons vivement les parents à venir inscrire leurs enfants à la bibliothèque. Celle-ci est gratuite. De récents albums et BD attendent des petites mains pour les feuilleter.

Pour nous accompagner dans le confinement de fin de soirée, la rentrée littéraire de Janvier se montre prolifique : quelques 500 nouveaux romans parmi lesquels nous commençons à faire des choix et que vous pourrez découvrir d'ici Mars sur les présentoirs.

En ce début d'année, toute l'équipe des bibliothécaires souhaite à ses lecteurs et à tous les Moissonnais une bonne santé, de réconfortants moments de lecture et de jolies surprises littéraires.

RAPPELS POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Stationnement:

Le nombre de véhicules dont dispose chaque ménage étant en augmentation, le stationnement devient un problème dans le village. Les parkings deviennent des lieux de stockage et gênent donc le stationnement des riverains. Pensez à faire le nécessaire pour enlever les véhicules que vous n'utilisez plus. Le stationnement dans les ruelles pose problème en cas d'intervention des pompiers, de véhicule d'urgence ou de livraison par camion.

Bruit :

La mairie est de plus en plus contactée pour des nuisances sonores (travaux, entretien des jardins, ...)

Pour rappel, voici les horaires :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

– les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

– les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Dépôts sauvages :

Notre commune est souvent prise pour un lieu de dépôt de détritus de toutes sortes (matériaux de démolition, déchets verts, et autres).

N'oubliez pas que l'enlèvement des dépôts sauvages est à la charge de la commune et donc indirectement de l'ensemble des administrés.

Horaire d'ouverture de la déchetterie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : de 09h00 à 12h00 et de 14h à 17h

Mercredi : de 14h à 17h.

Élagage

Entretenir vos haies, et faire élaguer vos arbres proches des fils électriques et téléphoniques. En cas de problèmes, vous pourriez être tenu responsable des dégâts occasionnés.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité de la Commune, les informations de coupures réseaux, alertes météo sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

14/06/2020
01/11/2020

GERVAISE Elouan
VINCON ELISE Aaron

DÉCÈS

02/12/2020

PRIEST Jacqueline

352 personnes ont installé **Panneau Pocket**, ce qui représente 80% de la population. Le bouche à oreille étant le meilleur outil de communication, parlez-en à vos amis et voisins afin que les 20% restants puisse avoir aussi les informations Moissonnaises dans leur poche !



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT

Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET

pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

1

Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)

3

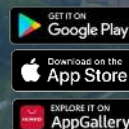
Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste



4

Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir". Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.



NOËL À MOISSON

En plus des sapins et des illuminations, une crèche extérieure a vu le jour cette année devant l'église. Il fallait entrer dans celle-ci pour en découvrir une seconde réalisée avec grand soin par Mme DELIERE.

C'est une première et nous reproduirons l'évènement les prochaines années en améliorant à chaque fois notre mise en scène.

Nous remercions l'entreprise THEMAR pour nous avoir fourni nos beaux sapins de Moisson Lavacourt.

Et pour le bonheur de tous, le Père Noël est passé au travers de la Covid-19 malgré son grand âge et il avait une dérogation de sortie mondiale le 24 décembre...

C'est ainsi qu'il nous a fait l'honneur de venir à Moisson et de réaliser sa distribution de cadeaux (en respectant les gestes barrières évidemment !).

Merci à lui et à son lutin !



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Dimanche 7 février.....18ème édition des foulées Moissonnaises (si les mesures sanitaires nous le permettent)

Base de Loisirs : Nouveauté fin d'année 2020 : 4 parcours labélisés de marche nordique, accès libre toute l'année, location de bâtons à l'accueil.

FESTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUSPENDUS POUR CAUSE DE CRISE COVID 19 ?

Voyage des aînés : reporté en deuxième semestre 2021 si les conditions sanitaires le permettent

Exposition de photos 2021 : reportée

Chasse aux œufs Pâques 2021 : sera maintenue en fonction de l'évolution sanitaire

Bourse aux vêtements : sera programmée en fonction de l'évolution sanitaire

La fermeture à la location publique de la salle des fêtes est pour le moment maintenue jusqu'au 1/07/2021